

REGLEMENT DU TOURNOI DE VOLLEY-BALL MORGES

- 1. Le tournoi de Morges s'adresse aux équipes mixtes-détente (deux filles ou deux garçons au minimum) et comporte une seule catégorie.
- 2. Il se déroule une fois par année.
- 3. La participation au tournoi est subordonnée à l'acquittement d'une finance d'inscription dont le montant est fixé chaque année par le Comité d'organisation. Celle-ci est acquise au Club si une équipe déclare forfait.
- 4. Chaque joueur doit être assuré contre les accidents. La section organisatrice décline toute responsabilité.
- 5. L'ordonnance des matches, fonction du nombre d'équipes inscrites, est du ressort du Comité d'organisation. Le plan des matches sera envoyé aux participants avant le tournoi. Celui-ci précisera la répartition des équipes en groupes, le mode de qualification, les finales et le déroulement proprement dit de celles-ci.
- 6. Les nouvelles règles de jeu de la FSVB, laissées à la seule interprétation des arbitres, s'appliquent.
- 7. Les matches se déroulent en 2 sets au tie-break, maximum 13 minutes par set (ou 25 points à l'intérieur de la limite du temps). Un set gagné : 2 points. Un set nul : 1 point. Un set perdu : 0 point. A la sirène, on termine le point en cours.

En cas d'égalité de points, à l'issue des matches de qualification pour les finales, le résultat de la rencontre directe entre les ex-æquo départage les équipes au profit du vainqueur, puis le goal-average total.

- 8. Un changement de joueur peut intervenir à chaque arrêt de jeu. Un temps mort de 30 secondes par équipe et par set peut être demandé par le capitaine de l'équipe (excepté durant les deux dernières minutes).
- 9. Une équipe se présentant à l'appel d'un set avec plus de 3 minutes de retard se verra sanctionnée par la perte du set.
- 10. Chaque équipe met à disposition un arbitre et un marqueur (peut être pris parmi les joueurs). Elle apporte également un ballon officiel.
- 11. Pendant le tournoi, le transfert d'un ou plusieurs joueurs entre deux équipes du même club n'est pas autorisé sauf en cas de blessure. Selon la charte du volley-détente, **un seul joueur licencié par équipe** (pas plus haut que 3ème ligue) peut être aligné sur le terrain.
- 12. Les cas litigieux ou imprévisibles seront tranchés par le Comité d'organisation.
- 13. Le Comité d'organisation n'exclut pas d'apporter d'année en année des modifications de détail à ce présent règlement, s'il le juge utile.

VBC MORGES-DETENTE